

## FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE		PAP-018-CPD NUM
<b>REFERENCE</b>		
<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique Départemental au numérique</b>	
<b>PLACE DU POSTE</b>	Attaché à l'IEN pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif et sous son autorité hiérarchique directe.	
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL DE LA MISSION</b>	Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif, le CPD numérique coordonne le pôle départemental numérique du 1 <sup>er</sup> degré. Ses compétences sont mises au service du pilotage de la mission départementale en faveur du développement des usages numériques.
	<b>MISSIONS</b>	<p>Le CPD numérique est un référent départemental qui coordonne l'action des Enseignants Ressources aux Usages Numériques (ERUN) au sein des groupes de réflexion départementaux. Il suit lui-même, en accord avec l'IEN numérique, les dossiers départementaux prioritaires.</p> <p>Il organise des stages ou des actions de formation pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, en collaboration avec les ERUN. Il participe au recrutement et à la formation initiale des ERUN. Il intervient également dans leur formation continue et accompagne ceux qui éprouvent des besoins particuliers.</p> <p>Il propose des projets pour dynamiser les usages numériques scolaires. Il conçoit et rassemble des ressources pour atteindre cet objectif. Il participe aux actions de communication du groupe départemental.</p> <p>Le CPD numérique a principalement une mission d'ordre pédagogique, mais sa contribution peut aussi être requise dans le cadre d'actions liées aux programmes de travail d'une circonscription, du département ou de l'académie.</p> <p>Il participe aux réflexions départementales et académiques. Il apporte sa contribution à la définition et au suivi de projets fédérateurs nationaux, académiques et départementaux auxquels sont associées les circonscriptions et les autres acteurs départementaux.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	Le Conseiller Pédagogique Départemental au numérique (CPD numérique) est un enseignant formateur du premier degré, exerçant à temps plein, déchargé de son service d'enseignement.
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Des connaissances didactiques et pédagogiques ainsi que des compétences numériques variées sont indispensables à l'exercice de la fonction.</p> <p>Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.</p> <p>Des qualités d'animation d'une équipe sont attendues. Des capacités de communication et d'écoute sont donc nécessaires, en particulier dans le cadre des relations partenariales.</p> <p>Une certaine souplesse et capacité d'adaptation sont attendues.</p> <p>La rigueur professionnelle, la discrétion et la loyauté sont exigées.</p>
	<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	<p>CAFIPEMF et C2i2e sont exigés.</p> <p>L'option « enseignement et numérique » ou « technologies et ressources éducatives » du CAFIPEMF sera appréciée.</p> <p>En cas de recrutement d'un personnel non titulaire du CAFIPEMF ou du C2i2e, le poste ne sera attribué qu'à titre provisoire pour une année scolaire.</p> <p>La titularisation ne pourra survenir qu'après l'obtention des deux certificats.</p>
	<b>AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION</b>	Affecté à la circonscription de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique, le CPD numérique intervient sur l'ensemble du département des Bouches du Rhône.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré, cependant l'organisation de son temps de travail pourra dépasser le cadre des horaires scolaires usuels pour s'adapter aux besoins rencontrés en dehors de ces heures.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 164 du 28 février 2022
	<b>CONTACTS</b>	IEN pilote du groupe départemental du Numérique éducatif : adresse mail : <a href="mailto:olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr">olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr</a> L'A-DASEN : <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a>